

AUTORISATION PARENTALE DE PARTICIPATION A L'ASSOCIATION SPORTIVE : Année scolaire 2022 /2023

- L'association sportive du lycée Paul Héraud offre à tout adhérent la possibilité de s'entraîner et de participer à des compétitions, mais aussi l'opportunité de se former, de prendre des responsabilités diverses dans le fonctionnement de l'association (comité directeur) ou de suivre une formation d'arbitre dans l'activité de son choix.
- Les activités de l'A.S. sont mises en place et encadrées par les enseignants d'E.P.S. L'adhésion à l'A.S. est valable pour toute l'année scolaire, et offre la possibilité de pratiquer une ou plusieurs activités au choix.

Planning pour l'année scolaire 2022 / 2023 :

Le mardi de 12 h 30 à 14 h : Musculation, Boxe, Escalade...

Le mercredi après-midi: Football, Futsal, Handball, Rugby, Basketball, Musculation, Raid multiactivités (Trail, Course d'orientation, Paddle), Ski alpin, VTT, Cross, Escalade

Le jeudi de 17 h 30 à 18 h 30 : Musculation, Basket ball, Badminton, Futsal, Escalade...

Les activités proposées sont susceptibles d'être modifiées en fonction des demandes des élèves. Pour le mercredi, un calendrier sera édité en début d'année et disponible sur le site internet du lycée.

Les enseignants d'EPS,

Le Proviseur,

Je soussigné,

Adresse : Tel domicile :

Autorise mon fils/ma fille, Date de naissance :

Classe : Régime (interne/ externe / DP) : N° de portable de l'élève :

- A faire partie de l'association sportive du lycée P. HERAUD,
- Autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à faire pratiquer en cas de nécessité toute intervention médicale ou chirurgicale*,
- Autorise les organisateurs et dirigeants de l'UNSS, les professeurs d'EPS à prendre des photos/vidéos où pourrait figurer mon enfant dans le cadre des entraînements et des compétitions de l'UNSS *,
- Autorise la diffusion de celles-ci au sein du lycée, auprès des partenaires de l'UNSS, site Internet UNSS et publications de l'UNSS dans le groupe privé (toujours dans le respect de l'intégrité physique et morale de l'élève) *.

(En cas de refus de la famille, le jeune devra se signaler au photographe et sortir du champ pour ne pas apparaître sur les clichés).

(*) Rayer en cas de refus d'autorisation

J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive (consultables sur le site du lycée) pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'association sportive.

Nous vous rappelons que l'inscription de votre enfant à l'association sportive se fait sur la base du volontariat et qu'elle implique d'en accepter le règlement intérieur.

Cotisation de 20 € à joindre à cette autorisation : 2 possibilités :

- **OU un chèque de 20€** à l'ordre de l'association sportive du LP Paul Héraud
- **OU utiliser la carte epass.** C'est une carte GRATUITE mise en place par la région Sud dès le mois de septembre, vous permettant d'avoir 80€ offerts. Vous pouvez régler la cotisation de 20€ pour l'inscription à l'association sportive avec cette carte. Inscription sur <https://e-passjeunes.maregionsud.fr/>

Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus.

Fait à :

Signature :

Le